



Mon patron n'avait pas le droit de signed mon contrat

Par **Nico7831**, le **16/03/2016** à **21:41**

Bonsoir, j'ai récemment quitté mon travail pour harcèlement moral et sexuel. J'ai appris dernièrement que mon employeur n'avait pas le droit de diriger, Il serait interdit de gestion. Que vaut mon contrat étant donné qu'il a signé mon contrat en tant que "directeur".

Son "Non droit" vaut-il quelque chose ?

Par **P.M.**, le **16/03/2016** à **21:57**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il était déjà interdit de gestion au moment de la signature du contrat mais de toute façon vous n'êtes pas responsable s'il n'a pas respecté cette mesure...